

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 41 (1903)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Cour et cour  
**Autor:** Thou, E.-C.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-199862>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
**L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER**  
 Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Ger 1<sup>re</sup>, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
 St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

**BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE**

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements de tent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.  
 Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## Les baillis plient bagage.

Le mercredi 24 janvier 1798, on pouvait voir, sur les routes menant du Pays de Vaud à Berne, de lourdes berlines trainées par quatre chevaux et suivies de carriages où étaient entassés des monceaux de malles et de sacs. Ces équipages étaient ceux des baillis que le peuple vaudois venait de mettre à la porte, avec beaucoup de ménagements d'ailleurs. Tous ne figuraient pas parmi ces fuyards. Un délai de quelques heures avait été accordé aux autres pour plier bagages. Mais leur règne dans la douce terre découlant de lait, de miel et de vin doré avait pris fin, ainsi que le disait expressément un décret du gouvernement provisoire, du 25 janvier 1798 :

L'Assemblée provisoire des représentants du Pays de Vaud,

Considérant que la mission des baillis dans le Pays de Vaud est terminée; considérant que leur résidence prolongée dans ces circonstances ne peut être qu'excessivement pénible pour eux et inutile pour nous;

L'Assemblée les invite, pour prévenir de majeurs inconvénients, à se retirer immédiatement. Quant à leurs meubles, effets et autres objets qui pourraient les retenir et prolonger leur séjour, l'Assemblée provisoire des représentants du Pays de Vaud leur fait déclarer qu'ils pourront librement et sans entraves les faire expédier ainsi qu'ils le désireront.

Adieu les belles assemblées dans les salons du château baillival! adieu les fêtes auxquelles étaient conviés les Vaudois de marque et les illustres étrangers! adieu ces diners plantureux comme celui qu'un riche Hollandais offrit au bailli d'Erlach, à Lausanne, et dont le menu comprenait trente-cinq plats! L'existence de roitelets des lieutenants de Leurs Excellences avait cessé pour de bon.

Les registres des conseils des villes constent sans commentaires et très laconiquement le départ des baillis. Celui de Nyon s'exprime ainsi: « Monsieur Antoine-Emmanuel Rodt, bailli, vu la circonstance de la Révolution, est parti pour Berne, ensuite de l'ordre qui lui en a été donné par le Grand Conseil de cette ville, ce matin. Ici finit sa préfecture, quoiqu'il eût encore deux ans à rester, et conséquemment celle de tous les baillis, ce qui a été inscrit ici, ainsi que sur le registre du comité pour mémorial à la postérité. »

La ville d'Yverdon congédia son bailli avec infiniment de ménagements.

A Vevey, on le garda quelques heures en état d'arrestation. Le comité de surveillance de cette cité écrivait, le 25 janvier, à la Représentation provisoire du Pays de Vaud à Lausanne :

Nous ne savons que faire du bailli Berseth, qui est toujours gardé à vue; nous attendons vos ordres.

Salut fraternel.

Jn-Ph. BERARD, président.

\* Nous avons largement puisé, pour écrire ces lignes, dans les ouvrages suivants: H. MONOD, *Mémoires*; VERDEIL, *Hist. du Canton de Vaud*; CH. PACHE, *la Contrée d'Oron*; ALB. BONNARD, *Lausanne au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Chez nos aïeux); PAUL MAILLEFER, *Hist. du Canton de Vaud*.

A Romainmôtier, on engagea simplement le bailli à partir.

A Aubonne, le château fut pris, le 24 janvier, à trois heures du matin, et le bailli s'éloignait tôt après.

Le bailli de Morges, lui, ne songeait pas à s'en aller. « Il continuait, dans ce pays détaché de Berne, à jouir de toute la considération que lui avait donnée sa qualité de lieutenant du gouvernement, dit Monod dans ses *Mémoires*. Lors même que l'on sut que l'entrée des Français ne tarderait pas, ce qui ne laisserait peut-être plus les moyens de le faire respecter, personne ne pouvait se résoudre à lui faire sentir la nécessité de se retirer; on me demanda de l'y déterminer. Il ne partit que le jour de l'arrivée à Lausanne (25 janvier) d'un adjutant du général français, qui apportait une sommation au général bernois de quitter le Pays de Vaud... »

Au château d'Oron, les choses se passèrent de la manière suivante :

« Le bailli d'Oron était alors le colonel Jean-Rodolphe de Mulinen; il s'était concilié l'estime et le respect de ses administrés par son caractère élevé et plein de bonté. Le comité révolutionnaire d'Oron délégua trois de ses membres — MM. Etienne-Louis Jan, qui fut plus tard conseiller d'Etat; Abram-Frédéric Demiéville et Frédéric-Samuel Pasche — afin de signifier à M. le bailli sa déchéance et l'inviter à quitter le château. La mission des trois délégués eût certainement été plus facile envers un bailli qui n'aurait pas eu les qualités de M. de Mulinen. Ils s'en acquittèrent avec courtoisie.

Le bailli les reçut avec une bienveillance résignée et, coupant court aux précautions oratoires de M. Jan: « Depuis quelque temps, » dit-il aux délégués, je m'attendais à ce qui arrive aujourd'hui; je quitte la contrée en faisant des vœux pour sa prospérité, et j'espère que mon départ pourra s'effectuer sans danger pour les personnes de ma maison. »

Le jour même, M. de Mulinen fit ses malles, qui, la vérité oblige à le dire, ne demeurèrent pas complètement à l'abri du pillage. Le lendemain (25 janvier) il reprenait la route de Berne. Il traversa Oron-la-Ville en voiture et, manifestation qui témoigne de la considération dont il jouissait, la milice du contingent lui rendit les honneurs accoutumés.

Les Vaudois étaient si heureux d'être délivrés des baillis que, non seulement ils ne songeaient pas à les molester, mais qu'ils facilitaient leur départ de toute manière.

Quelques semaines plus tard, un patriote facétieux parodia leur exode d'une façon assez plaisante, comme l'écrivait M<sup>lle</sup> Henriette Bugnion, la fille du pasteur Bugnion de Sausure, dans une lettre datée du 2 avril 1798 et adressée à son cousin de Constant. (A cette date-là, M<sup>lle</sup> Bugnion n'avait pas atteint sa 14<sup>me</sup> année.)

Lausanne est bien changé, mon cher César, on ne rencontre que soldats français; on ne dit plus que citoyen, le monsieur est un mot dont on ne se sert plus. On a amené, il y a quelques jours, les

ours de Berne qui vont à Paris; il y en a trois; ils sont dans des cages de fer qu'on a mises dans des caisses; les chars sont escortés de dragons du pays. Le citoyen Junod qui conduit ces ours leur a donné des noms qui sont écrits sur les chars; l'un s'appelle S. E. Steiger, l'autre, S. E. d'Erlach et le troisième, S. E. Weiss. La foule immense qu'il y avait pour les voir passer riait de ces noms qu'on avait mis par moquerie sur ces chars; le bruit s'était répandu qu'on menait M. d'Erlach enchaîné à Paris et le tout n'était que ces pauvres ours...

Ainsi, on attendit pour tourner en dérision les baillis qu'ils se fussent pour toujours éloignés du Pays de Vaud. Et c'est là encore un trait qui montre combien les révolutionnaires vaudois étaient peu sanguinaires. Cela ne les empêcha pas de proclamer hautement leur indépendance en cette mémorable journée du 24 janvier.

V. F.

## Cour et cour.

Jeune et jolie, Marianne,  
 — Une enfant de chez nous ne manquant pas d'esprit —  
 avait trouvé place à Lausanne.  
 Joseph, le commis, s'en éprit.  
 Mais la belle riait de cette ardeur « comique ».  
 Un jour que notre domestique  
 se disposait à balayer la cour,  
 Le soupirant s'approche et, sans détour :  
 « Oh ! laissez-moi, mademoiselle,  
 » Vous faire un peu la cour... ne soyez pas cruelle !  
 Marianne, riant, lui tendit son balai :  
 « Faites vite et bien, s'il vous plaît ! »

E.-C. THOU.

## Le taupier.

La porte du cabaret s'ouvrit; le vieux Daniel entra, courbé sous l'âge et sous sa besace. Bien qu'il fit sec, ses souliers étaient boueux et projetaient sur le plancher des petits cailloux qui roulaient comme de la grenaille. On est toujours crotté, à son métier — cheminer à l'orée des bois, couper droit à travers champs, sans souci des marécages et de ces triangles verdoyants et spongieux qui marquent la bouche des canalicules d'irrigation.

D'un glissement d'épaule, le taupier se débarrassa de sa besace; de son bâton d'épine il frappa sur la table trois coups qui firent sauter des verres et une chopine vides. Le cabaretier parut :

— Un demi de nouveau, pi du pain et du fromage !

Le vieux s'assit, tambourinant des doigts, faisant fuir les mouches qui goûtaient à une petite flaque de vin répandu. Il regarda machinalement autour de lui, sans prêter attention aux affiches vertes et blanches, publications militaires et décrets de lois, courant en frise de papier sale et terni, tout autour de la pièce, sous les taches violentes de quelques chromos accrochés à des clous. Ses yeux se fixèrent alors sur la route poussiéreuse, qui lui sautait par la fenêtre ouverte et qu'il lui faudrait reprendre tout à l'heure.

Le cabaretier revint et servit :

— Fait chaud par les routes, aujourd'hui !

— Chaud partout ! répondit le taupier, hap-